



## STATUTS ET REGLEMENTS GOUVERNANT LE DEFILE ET PROCEDURES OFFICIELLES

### DEFILE A LA 97e CONVENTION ANNUELLE DU LIONS CLUBS INTERNATIONAL TORONTO, ONTARIO, CANADA SAMEDI 5 JUILLET 2014 - DEPART A 10:00

BARRY J. PALMER  
PRESIDENT INTERNATIONAL

JOSEPH L. WROBLEWSKI, PAST PRÉSIDENT INTERNATIONAL  
PRESIDENT, COMMISSION DE LA CONVENTION

BUREAU DU DEFILE :

LIEU : METRO TORONTO CONVENTION CENTRE (MTCC)

Jeudi 3 juillet, 10:00 - 17:00

Vendredi 4 juillet, 10:00 - 17:00

Dimanche 6 juillet, 10:00 - 15:00

### PARTICIPATION AU DEFILE

- Le défilé aura lieu au centre de la ville de Toronto, le long de l'avenue University. Le parcours du défilé fait environ 1,5 km.
- Tous les participants au défilé doivent être inscrits pour la convention et porter leur badge officiel.
- La participation au défilé sera limitée aux districts multiples, sous-districts ou districts simples Lions.
- Chaque unité qui participe doit envoyer une demande de participation au défilé (jointe à ce formulaire) avant le 2 juin pour la faire étudier et approuver.
- Si l'unité ne présente pas sa demande, sa participation au défilé pourrait être interdite.
- Pour participer, toutes les unités Lions doivent s'inscrire au bureau du défilé à Toronto avant 17h00, le vendredi 4 juillet.

### STATUTS & REGLEMENTS GOUVERNANT LE DEFILE

- Seules les unités d'amateurs peuvent participer au concours et recevoir un prix. Les demandes de participation aux concours doivent parvenir au siège international avant le 2 juin.
- Chaque district pourra présenter un char allégorique, une unité musicale ou une unité de démonstration de haute précision, suivant le nombre total de sous-districts qui font partie du district multiple.
- Les automobiles ou autres véhicules non-autorisés ne seront pas permis sans l'accord du LCI. Tous les conducteurs doivent être en possession d'un permis de conduire valable et d'une preuve d'immatriculation du véhicule. Les chars allégoriques doivent se conformer aux règlements cités à la page 3. Une preuve de l'assurance pour la responsabilité civile est exigée pour tous les véhicules motorisés.
- Il est strictement interdit de jeter ou de distribuer d'objets (aucune exception) d'un char allégorique ou d'une unité du défilé. Les officiels chargés du défilé ont l'autorisation d'exclure le char ou l'unité du défilé au lieu de rassemblement ou pendant le défilé même.
- Il est interdit de ralentir ou d'empêcher le mouvement en avant du défilé. En cas de non-conformité, les groupes seront pénalisés 30 points dans le concours.
- Une distance de 15,5 mètres doit être maintenue entre les délégations pendant tout le défilé. Il est nécessaire de maintenir un mouvement en avant, avec des intervalles précis. Les manœuvres seront permises aux moments où le défilé s'arrêtera suivant les ordres des officiels. Si une unité se trouve à une distance de plus de 15,5 mètres de l'unité précédente, le défilé sera ralenti et l'unité peut être disqualifiée ou exclue du défilé. Veuillez coopérer avec les officiels chargés du défilé et avec la police.
- Toutes les unités qui incluent des animaux doivent s'inscrire en utilisant le formulaire de demande de participation. Les délégations doivent prévoir un service de nettoyage à la suite des chevaux et des chiens au lieu de rassemblement, le long du parcours et dans l'aire de dispersion et doivent garantir ce service par écrit sur le formulaire de demande de participation. Les animaux en cage ou tenus en laisse ne seront pas permis s'ils sont considérés comme étant dangereux pour le grand public.
- Tout comportement de la part d'une unité ou d'un particulier pouvant nuire à l'image de marque de l'Association Internationale des Lions Clubs entraînera l'expulsion immédiate du défilé par les officiels responsables.
- Le représentant officiel de la délégation est chargé de maintenir l'ordre et de suivre les instructions données par les officiels du défilé ou la police locale concernant sa délégation. En cas de non-conformité, l'unité ou la délégation sera disqualifiée du défilé.

## PARCOURS DU DEFILE

**LIEU DE RASSEMBLEMENT** – Les participants se rassembleront près de Queen’s Park, Toronto. Les responsables du défilé orienteront les participants vers les aires de rassemblement appropriées en fonction de leur couleur.

**NAVETTE DE LA CONVENTION** – Les navettes déposeront les participants près de Queen’s Park, Toronto.

**AUTOBUS DES FANFARES** – Les autobus déposeront les fanfares à Queen’s Park Crescent West.

**AUTOBUS NOLISES PRIVES** – Les bus déposeront leurs passagers près de Queen’s Park, à Queen’s Park Crescent East.

**CHARS ALLEGORIQUES** – Tous les chars allégoriques se rassembleront à Queen’s Park Crescent West.

**PARCOURS DU DEFILE** – Le défilé commencera au coin de l’avenue University et la rue College et continuera le long de l’avenue University, devant les tribunes d’observation des invités d’honneur et des juges. Le parcours du défilé fait environ 1,5 km.

**JUGES/TRIBUNES D’OBSERVATION DES INVITES D’HONNEUR** – La tribune des juges est situé sur l’avenue University, juste au sud de la rue Dundas.

**IMPORTANT : IL EST INTERDIT AUX UNITÉS DE S’ARRÊTER OU DE RALENTIR LE MOUVEMENT EN AVANT DU DÉFILÉ** pour effectuer des manœuvres ou démonstrations spéciales dans l’aire d’évaluation par les juges. Des points seront retirés aux participants ne respectant pas cette règle.

**OBSERVER LE DEFILE** – Il est interdit de regarder le défilé à partir de l’aire de rassemblement. Il est possible de regarder passer le défilé près du départ, le long de l’avenue University à partir du coin de l’avenue University et la rue College. L’avenue University permet d’observer le passage du défilé.

**AIRE DE DISPERSION** – Lorsque les participants arriveront dans l’aire de dispersion, ils seront dirigés par les responsables du défilé et les employés.

**ARRÊT DES PASSAGERS UTILISANT LA NAVETTE DE LA CONVENTION** – Les bus seront situés à l’aire de dispersion, le long de l’avenue University. Les responsables du défilé/membres du personnel dirigeront les participants aux navettes.

**AIRE DE DISPERSION DES CHARS ALLEGORIQUES** – Les chars allégoriques seront dirigés et dispersés par les officiels chargés de surveiller le défilé et les membres du personnel à partir de l’avenue University à la fin du défilé.

**PREMIERS SECOURS**–Des infirmiers seront stationnés le long du parcours. Si des soins médicaux deviennent nécessaires, veuillez vous adresser à l’agent de police ou à l’officiel le plus proche. Nous vous suggérons de désigner une personne qualifiée dans votre groupe pour décélérer tout problème éventuel ressenti par les participants.

## PROCEDURES GOUVERNANT LE CONCOURS

Toutes les UNITES QUI PARTICIPENT AU CONCOURS sont divisées en deux catégories :

<b>DIVISION I</b>	Unités provenant de l’intérieur des limites territoriales de la délégation
<b>DIVISION II</b>	Unités louées à l’extérieur des limites territoriales de la délégation

Toutes les UNITES COMPETITIVES doivent remplir et retourner le formulaire de demande qui se trouve à la Page 7

Toutes les UNITES NON COMPETITIVES doivent remplir et retourner le formulaire de demande qui se trouve à la Page 8

- Toutes les unités qui participent au concours sont évaluées par des juges qualifiés non-Lions. Des panneaux indicateurs le long du parcours du défilé avertiront les unités qui s’approchent de l’aire d’évaluation par les juges.
- Les prix sont décernés au district ou au sous-district Lions gagnant, indiqué sur le formulaire de demande de participation.
- Les noms des gagnants des concours seront annoncés à la séance plénière d’ouverture et affichés au Metro Toronto Convention Centre le dimanche 6 juillet.
- Les prix en espèces peuvent être récupérés au bureau du défilé le dimanche 6 juillet, entre 10:00 et 15:00, ou au bureau des finances dans l’aire du siège international au Metro Toronto Convention Centre, le lundi 7 juillet entre 10:00 et 17:00.
- Pour avoir des renseignements sur la location d’une fanfare, le logement pour les membres de l’orchestre ou l’inscription des chars allégoriques, veuillez prendre contact par courriel avec le directeur du défilé, OJ Wilura. Courriel : ojwick@yahoo.ca.

**VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION AU DEFILE, DUMENT COMPLETEE, A LA DIVISION DE LA CONVENTION AU PLUS TARD LE 2 JUIN 2014**

**DIVISION COMPETITIVE I**

Les unités de la division compétitive I viennent de l'intérieur des limites du district ou sous-district Lions qu'elles représentent.

**CHARS ALLEGORIQUES**

PRIX : 1er : 1 500 \$2e : 1 000 \$

- Une photo ou un dessin doit accompagner le formulaire de demande.
- Les thèmes doivent illustrer un objectif ou un projet Lions, un événement patriotique ou la beauté du paysage d'un lieu précis. Veuillez vous limiter à un thème par char allégorique.
- Un certain nombre de personnes sont permises sur le char si leur présence est nécessaire pour ajouter à sa signification. Les délégations qui présentent un candidat à un poste international peuvent déployer des fanions et emblèmes appropriés sur leur char pour montrer leur soutien au candidat.
- Toute forme de publicité est interdite. Les chars qui ne respectent pas cette règle seront disqualifiés du défilé. Les voitures faisant la remorque doivent cacher toute indication visible concernant les entreprises privées ou leur propriétaire.
- La hauteur du char ne doit pas dépasser 3,65 mètres. La longueur n'est pas limitée, à condition que les chars puissent manoeuvrer dans les endroits où les délégations se rassemblent et se dispersent. La largeur doit être comparable à celle d'un camion à plate-forme.
- Les voitures privées, si elles sont décorées sur toute leur surface, sont acceptables. Les décorations partielles ne seront pas acceptées. Elles peuvent participer comme chars allégoriques compétitifs ou unités non-compétitives.
- **Une preuve d'assurance pour la responsabilité civile est exigée pour les propriétaires et opérateurs des véhicules et des chars.**

**EVALUATION PAR LES JUGES**

CATEGORIE	POINTS	CRITERES
<b>CONCEPTION</b>	<b>20</b>	Imagination et goût artistique, couleurs, position ou groupement des détails ou traits principaux par rapport à la surface totale, pour attirer l'attention et plaire sur le plan esthétique.
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>20</b>	Matériaux, qualité technique, inscriptions etc.
<b>THEME</b>	<b>20</b>	Conception appropriée, rapport entre le thème et la convention, les activités Lions, la province ou le pays.
<b>EFFET GLOBAL</b>	<b>40</b>	Qualité esthétique, réaction des spectateurs etc.

**FANFARES**

**FANFARE DE LYCEE**  
PRIX

Jeunes amateurs du même lycée  
Plaque de champion pour la 1ère place 1ère : 800 \$US 2e : 600 \$US 3e : 400 \$US

**FANFARES DE L'ETAT**  
PRIX

Jeunes amateurs de différents lycées dans la région représentée par la délégation  
Plaque de champion pour la 1ère place 1ère : 1 000 \$US 2e : 800 \$US 3e : 600 \$US

**EVALUATION PAR LES JUGES**

CATEGORIE	POINTS	CRITERES
<b>MARCHE &amp; MANOEUVRES</b>	<b>40</b>	Rangées droites en long et en large, distances et intervalles corrects, cadence uniforme et exactitude
<b>MUSIQUE</b>	<b>40</b>	Qualité, sélection des mélodies, rythme, équilibre des instruments, ton, harmonie et maîtrise, richesse du volume, intonation, élégance de l'ensemble
<b>EFFET GLOBAL</b>	<b>20</b>	Uniforme, apparence générale, esprit de corps, originalité, entrée et sortie, tenue et position du tambour-major, exactitude et précision de la manipulation des bâtons

## UNITES DE DEMONSTRATION DE HAUTE PRECISION

Les groupes exécutent des mouvements synchronisés avec des drapeaux, bannières, bâtons etc. en faisant partie d'un orchestre ou d'une unité qui participe au défilé.

PRIX : 1er : 400 \$US 2e : 300 \$US

### EVALUATION PAR LES JUGES

CATEGORIE	POINTS	CRITERES
<b>MARCHE &amp; MANOEUVRES</b>	<b>25</b>	Marche au pas et chorégraphie (pour les pirouettes), variété, originalité, qualité de l'exécution
<b>REPERTOIRE</b>	<b>20</b>	Variété, complexité et innovations
<b>PRECISION &amp; EXACTITUDE</b>	<b>20</b>	Uniformité, régularité et grâce
<b>EFFET GLOBAL</b>	<b>30</b>	Entrée et sortie, qualité de la mise en scène, réaction des spectateurs, détails de l'uniforme

## DELEGATIONS EN UNIFORME

Chaque membre de la délégation doit obligatoirement porter un costume distinctif, un uniforme ou d'autres vêtements illustrant l'affiliation du groupe au Lions Club ou à la province ou au pays. Si elle n'observe pas le règlement sur la tenue vestimentaire ou si elle gêne le mouvement en avant du cortège, la délégation risque d'être exclue du concours.

PRIX : 1er : 700 \$US 2e : 500 \$US 3e : 400 \$US

### EVALUATION PAR LES JUGES

CATEGORIE	POINTS	CRITERES
<b>TENUE VESTIMENTAIRE</b>	<b>50</b>	Conception et originalité
<b>TENUE DE L'ENSEMBLE</b>	<b>50</b>	Précision et tenue, dignité du comportement, originalité

## DIVISION COMPETITIVE II

Les unités de la division compétitive II sont embauchées à l'extérieur des limites du district ou sous-district Lions qu'elles représentent.

### FANFARES

Lycéens amateurs

PRIX : 1er : 500 \$US 2e : 400 \$US

### EVALUATION PAR LES JUGES

Les mêmes que pour les concurrents de la Division I selon leurs catégories respectives.

## UNITES DE DEMONSTRATION DE HAUTE PRECISION

PRIX : 1er : 400 \$US 2e : 300 \$US

### EVALUATION PAR LES JUGES

Les mêmes que pour les concurrents de la Division I selon leurs catégories respectives.

HEURE DU RASSEMBLEMENT : 9h00



**2014 TORONTO, ONTARIO, CANADA CONVENTION INTERNATIONALE**  
**L'ORDRE DE MARCHÉ DU DÉFILE SAMEDI 5 JUILLET 2014 - HEURE DU DÉPART : 10h00**

- A. ESCORTE DE LA POLICE
- B. PATROUILLE OFFICIELLE
- C. FANFARE PRINCIPALE
- D. FAMILLE INTERNATIONALE
- E. LEOS DU MONDE

**DELEGATIONS DES OFFICIELS INTERNATIONAUX**

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 9h15 - ROUGE**

- 1. AUSTRALIE/ILE NORFOLK/  
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE (DM 201)
- 2. INDIANA
- 3. ARIZONA
- 4. JAPON

**ORDRE DE MARCHÉ DES DELEGATIONS :  
DE A A Z**

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 9h30 - JAUNE**

- 5. ALABAMA
- 6. ALASKA/TERRITOIRES DU NORD-OUEST/  
TERRITOIRE DU YUKON (DM 49)
- 7. ALBANIE
- 8. ALBERTA/COLOMBIE BRITANNIQUE/MONTANA/  
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (MD 37)
- 9. ANGUILLA/ANTIGUA ET BARBUDA/BARBADOS/  
ILES VIERGES/ILES CAIMAN/DOMINIQUE/GRENADA/  
GUYANA/JAMAÏCA/MONT'SERRAT/  
ANTILLES NEERLANDAISES/ST. CHRISTOPHE-NEVIS/  
ST. LUCIA/ST. VINCENT/SURINAME/  
TRINITE ET TOBAGO/ILES VIERGES AMERICAINES  
(MD 60)
- 10. ARGENTINE
- 11. ARKANSAS
- 12. ARMÉNIE
- 13. AUTRICHE
- 14. BELARUS, RÉPUBLIQUE DE
- 15. BELGIQUE
- 16. BELIZE
- 17. BOLIVIE
- 18. BOSNIE & HERZEGOVINE
- 19. BRÉSIL

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 9h45 - VIOLET**

- 20. ROYAUME UNI & IRLANDE (DM 105)
- 21. BULGARIE
- 22. CALIFORNIE
- 23. CAMBODGE
- 24. AMERIQUE CENTRALE : COSTA RICA/  
LE SALVADOR/GUATEMALA/HONDURAS/  
NICARAGUA/PANAMA (DM D)
- 25. CHILI
- 26. CHINE HONG KONG/MACAO
- 27. CHINE SHENZHEN
- 28. CHINE GUANGDONG
- 29. CHINE DALIAN
- 30. CHINE QINGDAO
- 31. CHINE BEIJING
- 32. CHINE ZHEJIANG
- 33. CHINE SHENYANG
- 34. CHINE SHAANXI
- 35. COLOMBIE
- 36. COLORADO
- 37. CROATIE
- 38. REPUBLIQUE TCHEQUE ET REPUBLIQUE  
SLOVAQUE (DIST. 122)
- 39. DELAWARE/DISTRICT DE COLUMBIA/  
MARYLAND (DM 22)
- 40. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
- 41. ÉQUATEUR
- 42. ESTONIE

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 10h00 - GRIS**

- 43. FLORIDE/BAHAMAS (DM 35)
- 44. FRANCE
- 45. NOUVELLE-CALÉDONIE/VANUATU
- 46. GUYANE FRANÇAISE/GUADELOUPE/  
MARTINIQUE/ST. BARTHELEMY/ST. MARTIN  
(DIST. 63)
- 47. GEORGIE (DM 18)
- 48. GEORGIE, REP. DE
- 49. ALLEMAGNE
- 50. GIBRALTAR
- 51. GRECE/CHYPRE (DM 117)
- 52. GROENLAND

- 53. GUAM/ILES MARSHALL/MICRONESIE/PALAU/  
SAIPAN (DIST. 204)
- 54. HAÏTI
- 55. HAWAII
- 56. HONGRIE
- 57. IDAHO/OREGON (DM 39)
- 58. ILLINOIS
- 59. INDONÉSIE
- 60. IOWA
- 61. ISRAËL
- 62. ITALIE

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 10H15 - VERT**

- 63. KANSAS
- 64. KENTUCKY
- 65. COREE, REP. DE
- 66. LAO, REP. DEM. POPULAIRE
- 67. LETTONIE, REP. DE
- 68. LITUANIE
- 69. LOUISIANE
- 70. LUXEMBOURG
- 71. ANCIENNE REP. YOUGOSLAVE DE MACEDOINE
- 72. MALAYSIE/BRUNEI/SINGAPOUR (DM 308)
- 73. MALTE
- 74. MEXIQUE
- 75. MICHIGAN (DS 10 & DM 11)
- 76. MINNESOTA/MANITOBA/ONTARIO DE L'OUEST  
(DM 5M)
- 77. MISSISSIPPI

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 10h30 - MARRON**

- 78. MISSOURI
- 79. MOLDAVIE
- 80. MONACO
- 81. MONGOLIE
- 82. MONTENEGRO
- 83. NEBRASKA
- 84. PAYS-BAS
- 85. NEVADA
- 86. NOUVELLE-ANGLETERRE : CONNECTICUT/  
MASSACHUSETTS/MAINE/NEW HAMPSHIRE/  
RHODE ISLAND/VERMONT
- 87. NEW JERSEY
- 88. NEW MEXICO
- 89. NEW YORK/BERMUDES
- 90. NOUVELLE ZELANDE/SAMOA AMERICAIN/  
ILES FIDJI/SAMOA OCCIDENTAL (DM 202)
- 91. CAROLINE DU NORD
- 92. DAKOTA DU NORD/DAKOTA DU SUD/  
SASKATCHEWAN (DM 5)
- 93. OHIO
- 94. OKLAHOMA
- 95. OREGON
- 96. PARAGUAY

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 10h45 - ROSE**

- 97. PENNSYLVANIE
- 98. PÉROU
- 99. PHILIPPINES
- 100. POLOGNE
- 101. PORTUGAL
- 102. PRINCIPAUTE D'ANDORRE
- 103. PORTO RICO
- 104. ROUMANIE
- 105. RUSSIE
- 106. SAN MARINO, REP. DE
- 107. PAYS NORDIQUES : ILES ALAND/DANEMARK/  
ILES FEROE/FINLANDE/GROENLANDE/ISLANDE/  
NORVEGE/SUEDE
- 108. SERBIE
- 109. SLOVÉNIE
- 110. CAROLINE DU SUD
- 111. ESPAGNE
- 112. SUISSE/LIECHTENSTEIN (DM 102)
- 113. TAHITI

**HEURE DU RASSEMBLEMENT : 11h00 - BLEU**

- 114. TADJIKISTAN, REP. DE
- 115. DISTRICT MULTIPLE 300 TAIWAN
- 116. TENNESSEE
- ISAAME**
- 117. AFGHANISTAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE
- 118. BAHREÏN
- 119. BANGLADESH
- 120. BHOUTAN, ROYAUME DU

- 121. DJIBOUTI
- 122. INDE
- 123. IRAQ, REP. DE
- 124. JORDANIE
- 125. KAZAKHSTAN, REP. DE
- 126. LIBAN
- 127. MALDIVES, REP. DE
- 128. NÉPAL
- 129. PAKISTAN
- 130. SRI LANKA
- 131. ÉMIRATS ARABES UNIS
- 132. ALGÉRIE
- 133. ANGOLA
- 134. BENIN
- 135. BOTSWANA
- 136. BURKINA FASO
- 137. BURUNDI
- 138. CAMEROUN
- 139. CAP VERT
- 140. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
- 141. TCHAD
- 142. ILES COMORES
- 143. CONGO, REP. DE
- 144. CONGO, REP. DEM. DU
- 145. EGYPTTE, REP. ARABE DE
- 146. GUINÉE ÉQUATORIALE, REP. DE
- 147. ÉTHIOPIE
- 148. GABON
- 149. GAMBIE
- 150. GHANA
- 151. GUINEE
- 152. GUINEE-BISSAU, REP. DE
- 153. COTE D'IVOIRE, REP. DE
- 154. KENYA
- 155. LESOTHO
- 156. LIBERIA
- 157. MADAGASCAR
- 158. MALAWI
- 159. MALI
- 160. MAURITANIE
- 161. MAURICE
- 162. MAYOTTE
- 163. MAROC
- 164. MOZAMBIQUE
- 165. NAMIBIE
- 166. NIGER
- 167. NIGERIA
- 168. LA RÉUNION
- 169. RWANDA
- 170. SENEGAL
- 171. SEYCHELLES
- 172. SIERRA LEONE, REP. DE
- 173. SOMALIE
- 174. AFRIQUE DU SUD, REP. DE
- 175. SUDAN DU SUD, REP. DE
- 176. SOUDAN, REP. DE
- 177. SWAZILAND
- 178. TANZANIE
- 179. TOGO
- 180. TUNISIE
- 181. OUGANDA
- 182. ZAMBIE
- 183. ZIMBABWE
- 184. TEXAS
- 185. THAÏLANDE
- 186. TIMOR LESTE
- 187. TURQUIE
- 188. UKRAINE
- 189. URUGUAY
- 190. UTAH
- 191. LA VILLE DU VATICAN, ETAT DE
- 192. VENEZUELA/ARUBA (DM E)
- 193. VIRGINIE
- 194. WASHINGTON/COLOMBIE BRITANNIQUE/  
IDAHO DU NORD (MD 19)
- 195. VIRGINIE OCCIDENTALE
- 196. WISCONSIN
- 197. WYOMING
- 198. CANADA : NOUVEAU BRUNSWICK/TERRE  
NEUVE ET LABRADOR/NOUVELLE ECOSSE/  
ILE DU PRINCE EDOUARD (DM N)
- CANADA : QUEBEC/ILES DE ST. PIERRE ET  
MIQUELON (DM U)
- CANADA : ONTARIO/QUEBEC (DM A)

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONCOURS

Veillez consulter les précisions sur les catégories compétitives aux pages 3 et 4. Les demandes de participation doivent être étudiées et approuvées par le Lions Clubs International et parvenir au siège international avant le 2 juin.

**DIVISION COMPETITIVE I** – Les unités viennent de l'intérieur des limites du district ou sous-district Lions qu'elles représentent. **INDIQUER LA CATEGORIE.**

Chars allégoriques  Fanfare de lycée  Fanfare d'Etat  Unité de démonstration à haute précision  Délégation marchant en uniforme

VEUILLEZ IMPRIMER LES PRECISIONS CONCERNANT LA CATEGORIE CI-DESSUS. UN FORMULAIRE PAR PARTICIPANT. LE FORMULAIRE PEUT ÊTRE REPRODUIT.

Nom du participant \_\_\_\_\_ # of Members \_\_\_\_\_

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Uniforme/Tenue spéciale \_\_\_\_\_

**DIVISION COMPETITIVE II** – Les unités de la division compétitive II sont embauchées à l'extérieur des limites du district ou sous-district Lions qu'elles représentent. **INDIQUER LA CATEGORIE.**

Orchestre  Unité de démonstration à haute précision

VEUILLEZ IMPRIMER LES PRECISIONS CONCERNANT LA CATEGORIE CI-DESSUS. UN FORMULAIRE PAR PARTICIPANT. LE FORMULAIRE PEUT ÊTRE REPRODUIT.

Nom du participant \_\_\_\_\_ # of Members \_\_\_\_\_

Nom du responsable \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Uniforme/Tenue spéciale \_\_\_\_\_

**Unités du concours qui représentent :**

District multiple \_\_\_\_\_ District \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

**Délégué autorisé à la convention**

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Logement à la convention \_\_\_\_\_

**La demande de participation est présentée par**

Nom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

**Si votre délégation gagne un prix**

Emettre le chèque à l'ordre de \_\_\_\_\_ Expédier à l'attention de \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

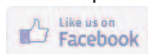
Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

## ADRESSER LA DEMANDE AU : LIONS CLUBS INTERNATIONAL - DIVISION DE LA CONVENTION

300 West 22nd Street, Oak Brook, Illinois 60523-8842, Etats-Unis.

Pour avoir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire ou téléphoner au : Tél. : +1 630-468-6761 Fax : +1 630-571-1689

Courriel : [convention@lionsclubs.org](mailto:convention@lionsclubs.org) Facebook.com/LCICon



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION NON-COMPETITIVE

A remplir par les unités Lions qui ne participeront pas dans les catégories compétitives. Les demandes de participation doivent être étudiées et approuvées par le Lions Clubs International et parvenir au siège international avant le 2 juin.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES D'IMPRIMERIE. UN FORMULAIRE PAR PARTICIPANT.  
LE FORMULAIRE PEUT ÊTRE REPRODUIT.

Nom du participant \_\_\_\_\_ Nombre de membres \_\_\_\_\_

Description \_\_\_\_\_

### Délégué autorisé à la convention

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Logement à la convention \_\_\_\_\_

### La demande de participation est présentée par

Nom \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

### Unités avec des chevaux ou des chiens

Nom du participant \_\_\_\_\_ Nombre de personnes dans l'unité \_\_\_\_\_

Thème \_\_\_\_\_

JE M'ENGAGE / NOUS NOUS ENGAGEONS A FOURNIR UN SERVICE DE NETTOYAGE IMMEDIATEMENT APRES LE PASSAGE DES CHEVAUX ET/OU DES CHIENS DANS LE LIEU DE RASSEMBLEMENT, LE LONG DU PARCOURS DU DEFILE ET DANS L'AIRE DE DISPERSION.

Nom \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

Logement à la convention \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

### ADRESSER LA DEMANDE AU : LIONS CLUBS INTERNATIONAL - DIVISION DE LA CONVENTION

300 West 22nd Street, Oak Brook, Illinois 60523-8842, Etats-Unis.

Pour avoir de plus amples renseignements, veuillez nous écrire ou téléphoner au : Tél. : +1 630-468-6761

Fax : +1 630-571-1689

E-mail: [convention@lionsclubs.org](mailto:convention@lionsclubs.org) Facebook.com/LCIcon

